

	Suivi Individuel (SI)			Suivi Individuel Adapté (SIA)					Suivi Individuel Renforcé (SIR)	
									Suivi Individuel Renforcé 1 (SIR 1)	Suivi Individuel Renforcé 2 (SIR 2)
Qui ?	N'est concerné par aucuns risques spécifiques	Est exposé à des agents biologiques de groupe 2	Est exposé à des champs électromagnétiques	Est Travailleur handicapé	Est titulaire d'une pension d'invalidité	Est une femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	Est travailleur de nuit	Jeune de moins de 18 ans non exposé à des travaux réglementés	Apprenti mineur exposé à des travaux réglementés	Occupe un poste à risque l'exposant : à l'amiante, au plomb, aux agents biologiques de groupe 3 et 4, aux agents CMR, aux rayonnements ionisants cat B (DATR), au risque hyperbare, au risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et démontage des échafaudages, aux manutentions manuelles, port de charges > 55Kg
									Occupe un poste à risque l'exposant aux rayonnement ionisants cat A (DATR)	Est titulaire d'une autorisation de conduite (CACES) A une habilitation électrique
Quoi ?	Visite d'information et de Prévention (VIP)							Examen Médicale d'Aptitude (EMA)		
Visite d'embauche	Dans les 3 mois suivant la prise effective de poste	Avant affectation au poste		Sans délai			Avant l'affectation au poste de travail			
Vu par	Un membre de l'équipe médicale : Médecin du travail, Médecin collaborateur ou Infirmier							Médecin du Travail ou Médecin collaborateur		
Conclusion	Avis d'aptitude ou attestation de suivi							Avis d'aptitude		
Suivi	5 ans maximum			3 ans maximum					1 an maximum	2 ans maximum
Visite suivante	Un membre de l'équipe médicale : Médecin du travail, Médecin collaborateur ou Infirmier							Médecin du Travail ou Médecin collaborateur	En alternance Médecin du Travail / Médecin collaborateur et Infirmier	
Conclusion	Avis d'aptitude ou attestation de suivi							Avis d'aptitude	Avis d'aptitude ou attestation de suivi	